L'ABEILLE.

PUBLIÉE ET REDIGÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME RAVON.
MARDI MATIN, 13 MARS, 1832.

GOUVERNEUR.
J. B. DAWSON.
MAIRE
Col. PEIRE.
RECORDER
FELIX DE ARMAS.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 13 mars.

La vente d'environ un tiers des terrains de l'habitation (dite faubourg) Livaudais a produit, hier, à la Bourse, la somme de près de *quatre-vingt-mille piastres!* Voilà encore une preuve bien évidente de l'étonnante prospérité de la N. Orléans. Cette vente doit être continuée aujourd'hui, de 10 heures du matin à 2 de l'après-midi, et de 4 à 6.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le bateau-à-vapeur *Floride* a apporté hier soir le sac aux lettres du trois-mâts barque *London*, capitaine ——, arrivant de Liverpool, d'où il est parti le 20 janvier; un négrier de notre ville (M. Sloane), passager à bord de ce navire, a eu la complaisance de nous communiquer un numéro du *Liverpool-Mercury*, du 20, et des journaux de Londres du 18; nous n'y trouvons absolument rien de remarquable. Toujours la même incertitude sur les questions d'où dépend l'avenir de l'Europe; toujours la même imperturbabilité des journaux ministériels français à soutenir que les puissances ratifieront, au 31 janvier, les 24 articles du traité de la conférence toujours la même assurance des organes de l'opposition et du *mouvement*, à maintenir que cette ratification ne sera pas obtenue: et il faut bien le reconnaître, les faits déposent en faveur de ces derniers.

Le *Morning-Chronicle* du 17, dit:

"Nous apprenons qu'il est arrivé dans ce pays une députation du gouvernement français, qui vient demander des explications relativement aux forteresses de la frontière de Belgique. En outre, cette députation est munie d'une communication de M. Casimir Périer, par laquelle il déclare au ministère anglais que s'il persiste à s'opposer aux vues du ministère français à l'égard de la démolition des forteresses, il (Casimir) abandonnera les affaires publiques; peut-être, pour n'y jamais revenir!"

Après tout ce qui s'est passé depuis juillet 1830, on peut douter qu'un pareil bonheur soit réservé à la France. Mais voilà donc le seul acte de *fermeté*, dont soit capable le président du conseil! Villèle obtint, à juste titre, le surnom de Mazarin II; mais à M. Périer, dont le caractère présente tant de traits de ressemblance avec celui du comte de Toulouse, et du fameux cardinal, il n'est pas probable que la France décerne jamais même le titre de Mazarin III.

Le même journal *dit* que le gouvernement français a reçu l'adhésion de la Prusse et de l'Autriche au traité de la conférence; et que des dépêches dans le même sens, ont été apportées à M. de Talleyrand à Londres. Du reste, on est toujours dans la même incertitude à l'égard des dispositions de la Russie.

Il paraît que le vice-roi d'Egypte s'est positivement déclaré indépendant.

La Porte poursuit avec activité ses préparatifs militaires, elle équipe à la fois son armée de terre et de mer. Elle a maintenant en construction 4 vaisseaux de ligne et 10 frégates, portant ensemble 764 canons.

Des lettres de Constantinople du 10 décembre, disent que le sultan attend avec impatience des nouvelles des commissaires qu'il a envoyés aux deux pachas (*d'Egypte et de Syrie.*) On a peu d'espoir que Méhémet-Ali obéisse à l'ordre de retirer ses troupes du pachalik de St. Jean-d'Acre; et l'on songe aux moyens de l'y forcer; des ordres ont même été donnés à ce sujet. Le succès qu'a obtenu le sultan dans ses efforts contre les pachas de Scutari et de Bagdad, l'a porté à croire qu'il parviendrait aussi facilement à étouffer cette nouvelle révolte, mais elle est bien autrement formidable.

NOUVELLES RECENTES DE FRANCE.

Par le brick *Latona*, capitaine BUTLER, arrivé de Marseille en 47 jours de traversée, nous avons reçu des journaux de cette ville jusqu'au 21 janvier et de Paris jusqu'au 17; voici un sommaire de ce que ces papiers contiennent de moins insignifiant.

M. de Tellier Selière, secrétaire de l'ambassade française en Angleterre, arrivé à Paris le 10 janvier, est reparti pour Londres chargé de dépêches importantes.

Le prince Gustave Tzetwertynski, chambellan de l'empereur de Russie, est arrivé à Paris le 13 janvier, venant de Madrid.

La *Gazette de France* dit que le ministre de la marine a donné des ordres positifs pour qu'aucun marin français ne prête ni ne joindre à l'expédition de don Pédro.

L'*indépendant* de Metz, dit que M. Larochefoucauld, secrétaire de l'ambassade française à Vienne, est arrivé à Metz le 11 janvier, chargé de dépêches importantes. Ne pouvant les envoyer à Paris par le télégraphe, il a expédié une estafette qui devait arriver à Paris le 12 avant midi. On pense que ces dépêches sont relatives aux 24 articles de la conférence.

On écrit de Constantinople le 18 décembre, que l'individu arrivé dernièrement à Vienne sous le nom de Achmed Nadir bey, et qui se disait colonel au service de la Porte et envoyé par elle pour s'instruire dans la tactique militaire des Allemands, n'est nullement connu du gouvernement ottoman. On a acquis la certitude que c'est un réfugié polonais, qui avait pris ce nom et cette qualité pour se rendre en France. En conséquence, le gouvernement autrichien qui l'avait fait arrêter l'a remis en liberté, en lui faisant savoir que S. M. l'empereur ne se mêlait en rien des réfugiés étrangers qui traversent ses états. En général, les réfugiés polonais sont tellement satisfaits de la manière dont ils sont accueillis en Autriche, qu'un grand nombre a demandé à être incorporé dans l'armée autrichienne; et l'on pense qu'en considération de leur bonne conduite, cette demande leur sera accordée. Le 1er. mars, l'empire a été célébrer le 46e. anniversaire de l'avènement de S. M. l'empereur François.

Le second fils du roi de Prusse est attendu en Suisse; on dit que son père s'est démis en sa faveur du titre de prince souverain de Neuchatel et Valengin. Il est probable que le jeune prince va fixer sa résidence dans la capitale de ce principauté. La session du corps législatif devait s'ouvrir le 15 janvier, sous ses yeux. On croit généralement qu'il est porteur de pardons pour la plupart des patriotes condamnés par la cour de Neuchatel.

La cour royale de Paris, contrairement aux conclusions de M. Persil, avocat-général, a rendu un arrêt par lequel elle décide solennellement que les prêtres ne peuvent pas se marier.

Alger jouit de la plus grande tranquillité. Les tribus environnantes montrent les meilleures dispositions; les Arabes se chargent de faire la police des chemins, ils ont ramené une quantité de soldats qui s'étaient égarés, et d'animaux qui avaient été volés; et les Cabyles eux-mêmes, ont commencé leurs corvées pour cette année. La population européenne de la ville, est de 2,121 ames.

Une lettre de Toulon du 10 janvier, dit ce qui suit:—

"Un navire battant pavillon russe est entré hier dans notre port. Bientôt après, le capitaine a eu une entrevue avec le consul russe, et lui a transmis des dépêches, avec injonction de les envoyer à l'ambassadeur de cette nation à Paris. Elles sont sans doute d'une haute importance, car l'ordre a été donné de les envoyer à M. Pozzo-di-Borgo par un messager confidentiel. Les marins appartenant à ce navire disent que l'escadre russe venait de quitter le Levant pour se diriger vers le Tage, dans le dessein de s'opposer à l'expédition de don Pédro."

Une autre lettre de Toulon de la même date, dit:

"Des ordres pressants ont été donnés à la Sardaigne, afin d'augmenter les armements des côtes et d'approvisionner les postes maritimes. Plusieurs navires chargés de bois sont déjà arrivés dans notre port, et beaucoup d'autres sont attendus. Si le gouvernement faisait un camp très-nombreux, les manœuvres et les préparatifs ne manqueraient pas à nos soldats."

Le bruit dit que le brick court à Paris, que l'empereur de Russie dans une proclamation, a déclaré que son traité avec la Porte n'existait plus, et qu'en conséquence il allait faire marcher son armée sur le champ.

Des lettres de Toulon du 10 janvier, disent que le bruit y avait couru que le prince de Carignan, qui était parti de Turin pour aller à Paris, avait été arrêté à Lyon par ordre du gouvernement français. Le prince de Carignan, qui est le plus proche parent de Charles-Albert, roi de Sardaigne, et qui, dans le cas où ce prince mourrait sans enfants, serait appelé à lui succéder, a été, dit-on, mis en liberté à l'ordre de M. Casimir Périer, qui a déclaré qu'il ne voulait pas se mêler de pareilles intrigues.

Le 17 janvier, le bruit y avait couru que le prince de Carignan était arrivé à Paris, et qu'il avait été conduit à la Conciergerie. Il est vrai que le prince a été conduit à la Conciergerie, mais ce n'est qu'après avoir été présenté au président du conseil, qui l'a invité à ne pas se montrer en public, et à ne pas se mêler de politique française, tant que dure son séjour en France. Le prince a promis de se conformer à ces ordres, et il a été immédiatement mis en liberté.

Le 21, ce corps avait été convoqué pour délibérer à Argos, à cause des troubles survenus récemment sur différents points, qui, dans quelques jours, s'étaient étendus dans les environs, et s'avaient jusqu'à Napoli. Néanmoins, l'après-midi, avant que tous les membres du congrès fussent partis d'Argos, le parti de l'opposition, commandé par un chef nommé Grivas, attaqua les troupes du gouvernement dans les fondrons de la maison habitée par le nouveau président; un combat s'ensuivit, dans lequel les troupes du gouvernement eurent cinq officiers et environ vingt hommes tués ou blessés; les insurgés en perdirent 50. Ces derniers, avec leur chef, se rendirent alors, et obtinrent la permission de se retirer dans le Beaucélie. A la date ci-dessus la tranquillité était rétablie à Argos et à Napoli, et le congrès pourrait ses travaux.

On écrit de Chalons-sur-Saône, le 12 janvier:—"On se rappelle que quand le duc d'Orléans et le maréchal Gérard passèrent par cette ville, ils furent accueillis aux cris de "à bas les ministres! à bas Broglie!" Ces cris étaient bien à désapprouver; mais la chambre des mécontentements a décidé qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre contre les accusés."

L'*Ami de la Charte* (de Nantes) dit que le colonel de Vezins, qui résidait le baronne de Vezins, neveu du fameux Bourmont, *a été pris* par huit chouans, qui ont demandé M. Gaudet et Guinard, *les deux seuls patriotes qu'il y ait dans la ville.* Et Vezins, ajoute le journal, est une des plus grandes villes des environs.

La Tribune du 16 a été saisie, pour avoir publié différents extraits d'ouvrages historiques sur la vie privée du roi actuel avec Dumouriez, quand ce général trahissait et livra aux Autrichiens les envoyés de la Convention.

Le général Saldanha a été obligé de se démettre du commandement de l'expédition de don Pedro en Portugal, *à la demande du corps diplomatique*, exprimée par l'organe d'un ministre français.

On avait parlé du mariage du fils de Napoléon avec une archi-duchesse d'Autriche; mais la *Quotidienne* dément formellement cette nouvelle.

L'*indépendant* de Bruxelles contient ce post-scriptum:

"Un déserteur prussien, qui a été conduit ici, dit que quatre régiments prussiens, savoir: le 25e d'infanterie de ligne, le 28e. du Rhin, le 16e. de Westphalie, et le 24e. de pontonniers, sont en ce moment près de Gilten."

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 17 janvier.

Dans une des dernières notes adressées par M. Casimir Périer au prince de Talleyrand, on trouvait, assure-t-on, la phrase suivante: "Faites connaître à "vos collègues de la Conférence que le gouvernement "français ne ratifiera pas le traité du 15 novembre, "s'ils n'y comprennent pas les deux forteresses de "Philippeville et de Marienbourg, qu'il lui importe de "conserver en Belgique."

—Le colonel Burton, qui devait être traduit devant une cour martiale pour la conduite qu'il tint lors des événemens de Bristol, s'est suicidé la veille de son jugement. Il avait refusé de tirer sur le peuple. Sa mort cause une grande consternation à Bristol. C'était un militaire distingué.

—Les journaux ministériels pendant et depuis la discussion du budget de la liste civile ont, en faveur des grosses allocations faites à la couronne, insinué que des millions avaient été consacrés par le Roi à récompenser les plus grands citoyens de l'époque. Parmi les dons qui ont été adressés, on a cité celui fait à M. Benjamin Constant sur son lit de mort, et qui se monte à deux cent mille francs. On parle aussi d'un prêt fait à M. Laffitte et à M. Audry de Puyraveau, mais au premier, surtout, s'élevant à une somme très-forte. Quant aux autres marques de la libéralité du chef de la branche cadette, MM. Thiers, Mignet, Guizot, Bertin de Vaux, Schœnen, Villemain, Kératry, etc. sauront au juste ce qu'il en est, mais ils ne s'arrêteront pas d'en rien dire.

—La mise à exécution de la loi des douanes qui lie l'électorat de Hesse et la Prusse, a été signalée à Hanau et aux environs par de graves désordres: le peuple attroupé menaça de mettre à mort les douaniers prussiens, qui furent contraints d'abandonner leur poste.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Résumé de la Séance du 16 janvier.

La séance de la chambre des députés du 16 a été consacrée à la discussion du projet présenté par la commission de comptabilité. L'article 4 de ce projet fixe à 560 mille francs le budget de la Chambre pour 1832. Cette somme est divisée en 16 chapitres.

Le chapitre 2 portait l'ensemble des émoluments des employés ordinaires à la somme de 154 mille francs. Sur un amendement proposé et développé par M. Charlemagne, cette somme a été réduite à 149,300 francs.

Les dépenses pour médailles sont portées à 5,400 francs. M. Portalis a demandé que ce chiffre fût réduit de 1,900 francs, s'appuyant sur l'inutilité des médailles et sur la facilité de ne frapper celles qui sont absolument indispensables qu'en cuivre ou en bronze. Sa proposition a été rejetée.

Le restant de la séance, au milieu de discussions d'un faible intérêt, a été rempli par les articles relatifs aux sommes allouées pour frais de bureaux, abonnemens aux journaux, éclairages, voitures, bibliothèques, etc. Ces diverses allocations ont été accordées, et la Chambre a adopté l'ensemble du projet.

MARSEILLE, 10 janvier.

Des lettres d'Alexandrie du 18 décembre, venues par voie de Livourne, annoncent que les troupes du vice-roi s'étaient emparées, sans beaucoup de résistance, de la position appelée le Monastère qui domine St-Jean-d'Acre. On attendait d'un instant à l'autre la nouvelle de la reddition de la place.

—On écrit d'Oran, 29 décembre 1831:

"Depuis que que temps les Bédouins ne commettaient aucun acte d'hostilité contre la garnison et nous avions tout lieu de croire que cela durerait, lundi, le 21 décembre au matin, nous étonnâmes paraître sur le plateau qui est en avant de la ville plusieurs cavaliers qui descendirent dans un petit village ruiné qui est tout près d'Oran, et tirèrent un coup de fusil sur un juif occupé à faire de la chaux, et le tuèrent.

"M. le général Boyer, commandant en chef la Province, fit sortir tous les chasseurs algériens à cheval, disponibles, sous les ordres du commandant de Chilles, brave et ancien militaire de la vieille garde; quoique nous fussions en plus petit nombre que l'ennemi, notre confiance en celui qui était à notre tête et la bravoure si bien connue des Français nous le fit charger vigoureusement, il fut culbuté en très-peu de temps et nous le poursuivîmes environ deux lieues.

"Ces bédouins étaient de la tribu des Garrabes et étaient commandés par leur chef Cellil, qui a été dangereusement blessé. Ils ont eu un bon nombre d'hommes et de chevaux tués ou blessés; nous n'avons perdu personne; quelques chevaux seulement ont été blessés, depuis ce jour l'ennemi n'a plus paru."

BRUXELLES, 10 janvier.

Dans une feuille catholique d'Allemagne, intitulée *Le Gardien canonique*, on a posé la question: "Pourquoi y a-t-il encore un pape? Et l'on y répond, en disant: "Parce que la papauté ou le pape-roi a été le produit d'un temps dont le fin probablement approche." En général tout annonce que l'Allemagne catholique travaille sérieusement à secouer le joug de Rome. Dans le pays de Trèves plusieurs curés catholiques se sont mariés publiquement, et il y a en de grands changemens dans la liturgie, sans que l'évêque s'y soit, en aucune manière, opposé. Les écrits et journaux qui réclament des réformations dans cette église se multiplient avec une rapidité étonnante. Il en paraît un nouveau à Neustadt sur l'Orla, en Bavière, sous le titre de: *Voix de l'église catholique d'Allemagne*, qui s'annonce comme voulant combattre l'obscurantisme et le jésuitisme. *(Sémaphore.)*

PARIS, 15 janvier.

Une lettre particulière de Bruxelles, adressée à une feuille hollandaise, renferme sur la vie privée de Léopold des détails curieux, et dont quelques parties avaient déjà transpiré. L'isolement complet dans lequel vit ce prince, même vis-à-vis de ses ministres, les longs moments de retraite absolue au château de Lacken, seraient motivés par la présence dans un château d'une dame, fille naturelle du lord Grey, à laquelle le prince de Saxe-Cobourg serait uni par un mariage secret, et dont il a plusieurs enfans. Cette circonstance expliquerait l'affection toute spéciale du premier ministre anglais pour l'roi de Belgique; mais elle contredirait un peu ce qui a été dit sur des projets de mariage entre Léopold et une fille de Louis-Philippe, à moins qu'en ne tirât de cette circonstance même le zèle des diplomates qui ont toujours jusqu'aujourd'hui traversé les projets conçus pour une alliance.

PARIS, 15 janvier.

Refus de la Prusse.

Nous avons annoncé le refus de l'Autriche d'adhérer aux dernières notes de la conférence.

Il paraît certain que la Prusse a fait le même refus. La nouvelle en est arrivée ce soir.

En diplomatie, rien n'est [illegible] tout fait d'accomplir contre les intérêts des [illegible], l'habileté consiste à [illegible] successivement, à l'infaillible manière à [illegible] plus tard.

La maladresse et l'ignorance ne volent pas si bien, et l'Europe en a profité.

Au reste, voici ce qu'on lit dans la *Gazette de France*:

"L'embarras que nous éprouvions hier pour expliquer la marche bizarre de nos deux dernières journées commence à se dissiper un peu. Il paraît certain qu'une seconde édition du *Courrier anglais* annonce officiellement le refus de la Prusse et de la Russie de ratifier les vingt-quatre articles.

On assure que cette nouvelle importante arrivée à Londres par la voie de mer dans le journée du dimanche, est parvenue à Paris dès le lendemain par le télégraphe. Ainsi s'expliquerait la baisse énorme survenue le lundi, et qu'il était impossible d'attribuer raisonnablement aux opérations d'un seul spéculateur; ainsi s'expliquerait également et la faiblesse de la réaction de hausse à la quelle on devait s'attendre hier, et les refuts énormes qui ont de nouveau décrié la place aujourd'hui.

Au milieu de toutes ces explications, il n'en resterait qu'une petite à demander pour savoir comment une dépêche télégraphique entrait en temps opportun au profit de certains spéculateurs privilégiés. Ceci est de notre domaine, et rentre dans celui des journaux ministériels, qui ne verront pas plus de gravité à une question que sur celle de la nécessité d'un budget de moins cent millions pour un gouvernement économe et heureux.

(Le Temps)

PARIS, 11 janvier.

Du discours de M. Broglie.—Bruit de la discussion à la chambre étrangère qui a dit dans un moment d'impatience: *Je demande que Charles X soit humblement supplié de ne pas revenir en France*; ces paroles convenablement comme constituant du rapport de M. de Broglie, si tant est que l'esprit dans lequel il est conçu ne conduise pas à un résultat opposé. Le mot *ex-roi* a paru trop fort, on propose de dire le roi. Mais ce dont que Charles X n'a pas été frappé de déchéance, ou ce qui doit avoir plus d'autorité aux yeux de M. de Broglie, est-ce qu'il n'a pas abdiqué? Mais il n'est pas plus clair *ex-roi* le regrand est un caractère indélébile, il doit dire ne ne pouvait pas.

La [illegible] substituée au [illegible], et même à l'*exclusion* de la disposition sur les biens, tout cela ne semble-t-il pas annoncer que Charles X n'a pas à revenir, et qu'on se dispose à le reconnaître? Et [illegible] que des actes aussi importans frappent l'attention publique, le ministère fait grand bruit de la rixe suscitée par des agens de police dans les tours de Notre Dame, et il s'écrie, comme tout émerveillé d'une grande découverte: *Les carlistes remuent.* Ils sont bien hardis vraiment!

On dit que la chambre doit ajourner la discussion de la loi du 31 janvier jusqu'après l'époque à laquelle elle pourrait s'appliquer, et que, dans une loi en, son intention est d'en rejeter la disposition principale qui assure aussi que la loi sur le divorce aura le même sort. S'il en est ainsi, le pairie à vie aura bientôt gagné ses éperons; la pairie héréditaire aurait pas mieux fait. *(Courrier.)*

Un de nos abonnés, qui a enregistré avec soin toutes les promesses d'améliorations ou de réformes faites depuis la révolution de juillet, nous demande des nouvelles des commissions en quantité instituées depuis un an, et dont on n'entend plus parler.

1°. Commission de législation des colonies;
2°. Commission du Panthéon;
3°. Commission pour la révision des réglemens des bibliothèques;
4°. Commission des théâtres;
5°. Commission du conseil d'état;
6°. Commission chargée de la rédaction de l'histoire officielle de la révolution de 1830.

Notre abonné nous demande si on ne ferait pas bien de nommer une nouvelle commission, qui prendrait le titre de *commission des commissions*, et dans les fonctions serait de hâter un peu les travaux de tous ces commissaires. C'est peut-être en effet le seul moyen d'en finir. *(Temps.)*

ESPAGNE.

MADRID, 2 janvier.

Parmi les menaces de la France et l'Angleterre, tout intervenir en faveur de don Miguel, il n'en [illegible] une qui déplaît beaucoup à nos [illegible], c'est de permettre aux émigrés d'offrir aux frontières des Pyrénées et même de leur donner appui pour troubler la tranquillité de la Péninsule. On croit que cela calmera l'ardeur de nos apostoliques pour nommer don Miguel; car, quoiqu'on ait l'air de mépriser les [illegible], cela n'empêche pas que notre gouvernement [illegible] sérieusement à l'idée de voir Milan et d'autres [illegible] semblables à la tête d'Espagnols [illegible] à un sacrifice pour rendre la liberté à leur patrie, et surtout s'il sont d'accord avec le cabinet de Paris.

PORTUGAL.

LISBONNE, 4 janvier.

Prêté toujours plus vivement par le conseil d'Angleterre de s'expliquer sur les satisfactions demandées, notre ministre des affaires étrangères lui répondit, assure-t-on, répondu que la nature des satisfactions que demandait le gouvernement anglais était en dehors de tous les usages reçus; que c'était une déclaration de guerre; que par conséquent le gouvernement portugais n'avait rien à y répondre. C'est, assure-t-on aussi, ce que désirait le consul, et ce qu'il avait prévu lorsqu'il partait de l'arrivée prochaine d'une escadre.

La menace du consul anglais commence à s'effectuer, du moins voici une espèce d'escadre qui vient d'entrer: un de vaisseau ligne, une corvette et un brick ont jeté l'ancre. On parle d'un autre vaisseau et deux corvettes qui sont en vue. On ignore pas ce que cela signifie, mais tout le monde est content; on entrevoit la fin de nos maux. Les nouvelles reçues par le paquebot avaient déjà répandu la joie. On parle de la prochaine apparition de l'escadre de don Pédro. Enfin jamais on ne se livra autant à l'espérance.

—Des nouvelles reçues de Madère par le dernier paquebot faisaient mention des dispositions des habitans de cette île et de la garnison en faveur de don Pédro, dont ils n'attendaient que l'apparition pour se soumettre. Le gouverneur miguélisté qui s'y trouve avait probablement informé notre gouvernement du mauvais esprit des habitans et des inquiétudes qu'il donnait, car on s'est empressé de lui envoyer un renfort de 600 hommes pris dans les corps. Ils sont partis sur les corvettes *Princesse-Réal* et *Isabel Maria*, et sur deux bâtimens de transport, préparés à la hâte à cet effet. Dans la situation des choses, on se demande si c'est bien pour secourir Madère ou pour mettre hors d'ici les seuls bâtimens qui nous restaient en état de tenir la mer.

ITALIE.

NAPLES, 20 décembre.

Depuis quelques jours les phénomènes du Vésuve deviennent importans. On a observé à l'intérieur de son bien cratère diverses cavités de la largeur de 50 à 70 pieds. Dans la partie interne du cratère il s'est formé cinq ouvertures qui ne cessent de vomir des globes volumineux de fumée, mêlée de gravier et de matières bitumineuses. Dans la soirée du 21 de ce mois la montagne fut profondément ébranlée, et le lendemain matin il en sortit une lave brûlante, qui coulant le long du chemin qui mène au sommet du cratère, était arrivée à la fin du jour jusqu'à l'Ermitage du Sauveur.

COMMERCE.

MARSEILLE, 21 janvier.

COTON.—200 balles Mobile ont été vendues dans le cours de la semaine, à 70f. et 121 Tennessée à des prix inconnus. Nous cotons les Louisiane 85 90 à 95; Virginie, Caroline et Georgie, courte soie, 75 à 85f 50; Alabama, Mobile et Tennessée 77f 50 à 92f 50. Les bois de Campêche 11f. à 9 acquittés.

LIVERPOOL, 19 janvier.

Les ventes de la semaine s'élèvent à 12,000 balles, y compris 870 Demerara, vendues de 6 3-8 à 9 3-8 par liv. et 778 balles des Antilles de 5 5-8 à 7 5-8 à l'exclusion de 19 de cet mois. Il n'y a pas eu de grands changemens dans les prix. Les arrivages ont été comme suit: 5 des Etats-Unis, 2 du Brésil, et 1 d'Egypte.

CANDIDATS COMME ALDERMEN.

1er. *District*:
M. MORGAN.
2me. *District*:
FELIX LAFARGUE.
3me. *District*:
DR. THOMAS.
4me. *District*:
ANTOINE DUMONT, E. A. CAZEAU.
5me. *District*:
A. SCARBS, JOHN CUMBERBATCH, MR. AUBERY.
6me. *District*:
J. B. PEYRES, J. LALANNE.
7me. *District*:
L. M. BAGOT, J. A. NADAUD.
8me. *District*:
E. BLANC, J. M. BARBASSA.

[illegible] Bureau, à vendre par
10 mars STETSON & AVERY.

[illegible]

Navire Constellation, [illegible] J. A. [illegible] & Co.
Brick Magdelena, Hamar, [illegible] J. A. [illegible] & Co.
Goél. Ann-Hazard, Johnson, New-York, P. E. Phelps
Goél. Neptune, Ayres, Norfolk, A. R. Taylor
Goél. Eux, Fernon, Charleston, L. R. Gale

ARRIVÉS.

Bateau de remorques Pontas, des Passes, avec le brick La Verte, et la goélette Fleuve.
Navire Antiope, de Hâvre, sur lest.
Brick français le Verte, Coby, de Cette avec du vin.
G.-A. Pierlas, Almeida, de Tampico.
Goél. Baltic, Bill, de Franklin, Attakapas.
Bateau à vapeur Telégraphe, Laurent, Bayou Sarah.
Bateau à vapeur Powhatan, Young, Louisville.
Bateau à vapeur Argus, Charles, Attakapas.

THÉATRE D'ORLEANS.

MARDI, 13 MARS.

LA FIANCÉE,

Opéra en trois actes, de M. Scribe, musique de M. Auber.

Le spectacle sera terminé par

LA CARGAISON TIÈRE,

Vaudeville en un acte, de M. Scribe.

THÉATRE DU CAMP.

AUJOURD'HUI, 13 MARS.

JOHN BULL.

Comédie de Colman. *Mais Bridgedderg*, le jeune Burke.—Entre cette pièce et la suivante, GRAND CONCERTO (de Baton) exécuté sur le violon par le jeune Burke. Le spectacle sera terminé par

MONSIEUR ALPHONSE FURIOSO,

Pièce nouvelle. *Le général Bonaparte*, le jeune Burke.

GRENADIERS D'ORLEANS.

LA Compagnie prendra les armes, dimanche prochain à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire, en veste bleue et pantalons blancs.

Par ordre du capitaine.

13 mars A. D. GUESNON, sergent-major.

LETTRES de Change sur New-York, Boston, la France et Londres, à vendre par

13 mars THEO. NICOLET & CO.

AVIS aux propriétaires de jardins et aux amateurs de fleurs et de graines de verdure.—Le soussigné vient d'arriver en cette ville et a l'honneur de vous présenter un magasin assortiment de Graines de Remoulades et Pains d'épinards et trois magnes d'Artichauts fleuriers, très-gros Portiers, Poivrons et Cèrbères, le tout venant de France et dans le meilleur état possible. Elles sont déjà déballées dans la maison rue Royale, No. 62, vis-à-vis le magasin de meubles. Le propriétaire ne fera que deux jours en cette ville.

13 mars—3 ém CHARPIN.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Parti marron depuis le 1er. de ce mois, un nègre nommé CUDJOE, âgé de 48 ans, taille moyenne; il est charpentier et doit probablement se tenir aux faubourgs supérieurs. Il est estropié du bras gauche, par suite d'une ancienne blessure à l'épaule, ce qui l'oblige à se servir de bâtons et de béquilles, et ne peut que difficilement se servir de ses bras. Il a le regard soutenu, et parlant pourrait bien être le Bible; il porte des lunettes. Ce nègre cherchera probablement à se faire passer pour libre, sous le nom de JOE MARSELL ou WILLIAMSON.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui l'amènera à la geôle.

13 mars—6 J. MILLAUDON.

Prix de Armes vs. *Honoré Surreter*, h. de c. t.

EN vertu d'un arrêt de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. B. Bonneguen, juge conseiller de la Cour de Cité, je donnerai en vente samedi, 24 mars, à 4 heures, au Principal, un cuffle d'Outile de charpentier, saisi dans l'affaire ci-dessus.

12 mars J. DAUNOY, marshal.

AVIS.—MR. GIOVANNI LEONCINI, à l'honneur de prévenir le public en général, qu'il vient d'arriver d'Italie, avec un superbe assortiment de VASES, TABLES, CHANDELIERS, PENDULES et autres ornemens en ALBATRE, etc., dans les goûts Etrusque, Gothique et Moresque, et il l'invite à se transporter à son magasin, rue Toulouse, No. 44, entre Chartres et Royale, comme les objets ont été faits dans son atelier, soit par lui, soit sous sa direction, il pourra les laisser à un prix très-modéré. Il se chargera aussi de nettoyer et de restaurer, pour un prix modique, toutes les pièces dont ce genre qu'on lui apportera.

12 mars—3.

BUREAU DE LA POSTE à Cotes de la Levée (*Nlle. Orléans*, 10 *mars* 1832.)

LES Actionnaires de la Poste à canon de la Levée sont priés de se rendre au bureau de J. B. Le [illegible] rue St.-Louis, le 15 du courant, à 4 heures de l'après midi, à l'effet d'adopter telles lois et tels réglemens qu'ils jugeront convenables pour l'administration des affaires de la Compagnie.

Par ordre de la Direction. WM. SUMNER, secrétaire.

12 mars

REÇU et à vendre par le soussigné, un joli assortiment de marchandises imprimées et guingam français.

12 mars C. MUNROE, rue de Chartres, No. 83.

B. FUMSON, voyer de la paroisse Jefferson, tient un bureau rue de Chartres, au coin de celle du Canal, au-dessus du magasin de M. John Fenwick; et un autre, rue des Pierriers, faubourg des Religieuses, où il répondra aux ordres qu'on voudrait lui donner, soit pour des plans, soit des arpentages.

9 mars—1m.

AVIS.—Le soussigné, connu de la place de Paris pour France, donne avis au public, que pendant son absence, son neveu, M. A. DELPIT sera chargé de la gestion de son affaire.

7 mars—15 J. DELPIT.

AVIS.—La société existante sous la raison de C. Perriot & Co. est dissoute de commun accord, depuis le 29 janvier dernier. MM. C. Perriot et Jh. Bussinard ayant acquis l'établissement pour leur propre compte, sont chargés de liquider les affaires de la première société.

CH. PERRIOT.
6 mars—6 F. DAUBERT.

SIX BALLES FOIN de première qualité, en débarquement du navire Crosby, de New-York, à vendre par [5 mars] FOSTER & HUTTON.

A VENDRE.

Cette jolie MAISON A ETAGES, située à l'encoignure des rues de l'Esplanade et Levée, ainsi que l'autre qui n'en est séparée que par un corridor, située aussi rue de la Levée. Si c'est au 14 de mois prochain ces propriétés ne sont pas vendues à l'amiable, elles seront citées le même jour, à midi, à la Bourse Hewlett.

6 mars—☞ BAPTISTE AZARETTO.

AUJOURD'HUI
LOTERIE
DE L'ÉGLISE FRANÇAISE
EVANGÉLIQUE,
AUTORISÉE PAR L'ETAT DE LA LOUISIANE.
CLASSE EXTRA, No. 11.
Le Tirage aura lieu Mardi prochain 13 Mars 1832.
D. MALCOLM,
Directeur et propriétaire d'après l'acte qui autorise la dite Loterie.
90-NUM. ROG—4 NUMBRUS TIRÉS.
GROS LOT.
10,000 PIASTRES!!!

1 LOT DE	10,000	PIASTRES.	
1	" "	3,000	"
1	" "	1,500	"
1	" "	1,000	"
1	" "	800	"
1	" "	650	"
1	" "	500	"
6	" "	300	"
6	" "	200	"
6	" "	100	"
135	" "	50	"
156	" "	25	"
624	" "	5	"
7800	" "	3	"

PRIX DES BILLETS.

Billets entiers $4, demies et quarts en proportion.
Les paquets de $10, de trente billets entiers ne garantissent moins de $116. Les autres en proportion.
S'ADRESSER AU
BUREAU DU ADVERTISER.
8 mars Rue de Chartres No. 60

[illegible] PITTSBURGH & CINCINNATI.

Le bateau-à-vapeur de première classe CALEDONIA, capitaine [illegible], ayant une partie de son chargement engagée, sera expédié pour les susdits ports. Pour frêt ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à bord, ou à

10 mars YORKE, MACALESTER & CO.

POUR PHILADELPHIE.

Le brick paquebot SWAN, capit. BELL, ayant deux tiers de son chargement engagés, peut recevoir l'équivalent de 150 à 200 boucauts de sucre sur la côte; on préférerait aller les prendre au-dessus de la ville. Ce brick sera expédié dans 4 ou 5 jours. Pour frêt, s'adresser à

SAMUEL P. MORGAN & CO.

13 mars rue Gravier et du Camp.

POUR LE HAVRE.

Le beau navire fin voilier, HELVETIA, capitaine MYERS, partira positivement le 1er. avril. Pour frêt ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à

13 mars THEOD. NICOLET & CO.

POUR LA MOBILE.

Le jolt brick fin voilier, AVIS, capitaine MCLEZ. Pour frêt, devant partir sous peu, s'adresser à

13 mars THEO. NICOLET & CO.

POUR BALTIMORE.

Le brick paquebot régulier BOURNE, capt. Bennett, partira sans délai. Pour frêt ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord, en face de la Douane, ou à

10 mars HARRISON, BROWN & CO.

POUR ARRANSAS. (Texas.)

Le belle goél. NATIVE, capitaine W. AULD, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis le ferry, ou à

J. W. COLLINS.

9 mars rue de la Levée.

POUR BALTIMORE. (Passage seulement.)

Le beau brick JOHN A ROBB, doublé et cheville en cuivre, capt. PERRIN, ayant de bons aménagemens, partira la semaine prochaine. S'adresser à

HARRISON, BROWN & CO.

9 mars rue Royale, No. 117.

POUR LA HAVANE.

La belle goél. espagnole TITA, doublée et chevillée en cuivre, capitaine ARTO. CAPO, partira pour le port susdit, vendredi, 9 du courant. S'adresser pour passage au capitaine, à bord, ou aux consignataires, No. 6, Nouvelle Levée.

8 mars ESTEVANELL & COURVAL.

POUR NEW-YORK. (*paquet du 20.*)

Le superbe navire neuf CREOLE, capitaine PARR, portera le jour susdit. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face du Marché aux Légumes, ou à

8 mars POSTER & HUTTON, rue du Canal

On a besoin d'un navire capable de porter 800 à 1000 balles de coton, à expédier pour un port de France. S'adresser à

7 mars THEOD. NICOLET & CO.

POUR LE HAVRE. (*passage seulement.*)

Le navire américain SALEM, de première classe, doublé et chevillé en cuivre, capit. DESTROUGE, partira sans retard du 20 au 25 de ce mois, et prendra seulement des passagers, qui seront très-bien logés et nourris. S'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à

V. ROUMAGE.

8 mars rue Royale, no. 116.

POUR LE HAVRE ET BORDEAUX.

Le navire français MONTESQUIEU, doublé, cloué et chevillé en cuivre, capitaine A. LE COMTE, ayant une partie de son frêt engagée, partira à la fin de ce mois. Pour le reste du frêt, pour l'un et l'autre port, et passagers pour le Hâvre, s'adresser